



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2017

Ordre du jour :

1. 7200 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018
- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger
- Examen du volet concernant le département des Affaires étrangères et européennes
- 7201 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017-2021
- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger
- Examen du volet concernant le département des Affaires étrangères et européennes
2. 7200 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018
- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger
- Examen du volet concernant le département de l'Immigration
- 7201 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017-2021
- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger
- Examen du volet concernant le département de l'Immigration
3. Premier bilan du fonctionnement du Centre de Rétention
4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 11 et le 17 novembre 2017
5. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 26 et 27 janvier, 17 février, 18 avril, 3 mai, 20 juin, 1er juillet et 19 octobre 2016, 20 juin et 25 septembre 2017
6. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Alex Bodry, remplaçant de M. Cruchten

M. Gaston Stronck, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Esther Mertes, Mme Sandra Thein, Mme Manon Unsen, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Jean-Paul Reiter, Directeur de l'Immigration, MAEE

M. Vincent Sybertz, Directeur du Centre de Rétention

Mme Sarah Brock, Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Serge Wilmes

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. 7200 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018**
- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger
- Examen du volet concernant le département des Affaires étrangères et européennes

7201 **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017-2021**
- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger
- Examen du volet concernant le département des Affaires étrangères et européennes

La partie concernant le département des Affaires étrangères et européennes du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018 se chiffre à 51,3 millions d'euros, par rapport à 51,5 millions d'euros en 2017, ce qui représente une baisse de 0,38%. Les volets de la Coopération au développement et de l'action humanitaire, de la Défense ainsi que de l'Immigration n'y sont pas inclus, ni par ailleurs les traitements des agents du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Les dépenses en capital augmentent à hauteur de 1,59 % (de 1,1 millions d'euros en 2017 à 1,147 millions d'euros pour 2018), le taux d'inflation étant de 1,6%.

Les dépenses courantes pour les missions diminueront de 0,18%. En 2018, il n'y aura pas de mouvements diplomatiques importants comme cela a été le cas en 2017. L'ouverture de l'ambassade à Brasilia engendre des frais supplémentaires par rapport à 2017.

Les contributions pour les organisations internationales augmentent à hauteur de 4,5%. Ceci est dû en premier lieu à une augmentation des contributions obligatoires auprès de l'OCDE (635.000 euros), du Conseil de l'Europe et de l'OTAN.

Dans la section des relations économiques européennes et internationales, l'assistance économique et technique s'élève à 1,1 millions d'euros (tout comme en 2017) et la promotion de la marque du Luxembourg à 1,7 millions d'euros (ce qui représente une baisse de 15% par rapport aux 2 millions d'euros en 2017).

Les dépenses générales du Ministère diminuent, ce qui est principalement dû au retard de la mise en œuvre de la Cour d'appel de la juridiction unifiée (550.000 euros) suite à l'ouverture d'une procédure juridique devant le « Bundesverfassungsgericht » allemand. L'article concernant les frais de voyage et séjour à l'étranger augmentera de 1,2 millions d'euros en 2017 à 1,5 millions d'euros en 2018. Un nouvel article concernant la présidence de l'« International Holocaust Remembrance Alliance » pour 2018 et 2019 sera doté de 30.000 euros.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le déménagement des 8 directions du Ministère des Affaires étrangères et européennes n'est pas encore complètement achevé. La direction de la Coopération au développement et à l'action humanitaire restera située dans la rue de la Congrégation. Quant au bâtiment de la Direction de l'Immigration, un renforcement des mesures de sécurité s'est imposé. La Direction de la Défense, située dans la rue de l'ancien Athénée, n'y restera pas à long terme. Le bureau des passeports sera transformé et déménagera dans le bâtiment de la rue de l'ancien Athénée.

Le statut financier des diplomates devra être adapté aux réalités. Une réunion avec le responsable de l'inspection générale de la sécurité sociale aura lieu sous peu pour élucider la question des contributions aux droits de pensions des partenaires des diplomates lors d'un déplacement à l'étranger, l'indemnité de poste ne pouvant compenser ni le salaire, ni la perspective de carrière du partenaire.

Il n'est pas prévu d'ouvrir de nouvelles ambassades ou représentations à l'étranger en 2018. En septembre 2017, l'ambassade à Brasilia a été ouverte et la représentation à Dakar a été transformée en une ambassade. Un fonctionnaire sera déployé à Taïpeh pour couvrir à la fois Taiwan et la Chine. A moyen terme, l'ambassade à Brasilia pourrait être remplacée par une ambassade à Sao Paolo.

La question de la sécurité des ambassades se pose de façon plus intense à certains endroits, dont notamment à Ankara où des manifestations ont eu lieu devant l'ambassade, ainsi qu'au Mali et à Dakar. Une série de mesures de sécurité ont été prises.

- 2. 7200** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018**
- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger

- Examen du volet concernant le département de l'Immigration

7201 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017-2021

- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger

- Examen du volet concernant le département de l'Immigration

La Direction de l'Immigration compte plus de la moitié des effectifs du Ministère des Affaires étrangères qui, avec ses 330 agents, est le plus grand Ministère. Les dépenses courantes de la Direction de l'Immigration et du Centre de Rétention augmentent de 4,6 à 4,9 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 6,32 %, tandis que les dépenses en capital sont marginales (36.000 euros en 2017 et 10.000 euros en 2018).

Les dépenses courantes de la Direction de l'Immigration proprement dite augmentent de 1,93 à 2,04 millions d'euros (5,3%). Ceci est principalement dû à l'augmentation des frais de voyages pour des missions (EASO, Frontex, retours et réinstallations). Des investissements ont été nécessaires pour assurer une meilleure sécurité dans le bâtiment de l'accueil des demandeurs de protection internationale, suite à des incidents près du guichet.

Les dépenses du Centre de Rétention augmentent de 2,7 à 2,9 millions d'euros (7%). Cette augmentation concerne en premier lieu les frais de repas et la nouvelle unité supplémentaire pour hommes célibataires.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Les dépenses pour la structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg (4,2 millions d'euros) sont imputées au budget du Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN) disposant d'un budget total de 43,2 millions d'euros en 2018 (par rapport à 26 millions d'euros en 2017). Le budget du HCPN fait partie du budget du Ministère d'Etat.

Un des incidents ayant eu lieu dans le bâtiment de l'accueil des demandeurs de protection internationale était une attaque envers une interprète. Des gardiens supplémentaires ont été engagés. Par ailleurs, l'accès au bâtiment sera sécurisé à l'instar des mesures prises pour d'autres Ministères.

L'article consacré aux dépenses pour les retours en 2018 repose sur des estimations. A partir de 2018, une partie des frais pour les vols charter dans le cadre de retours pourra être financée par la Commission européenne, les détails n'étant pas encore connus.

3. Premier bilan du fonctionnement du Centre de Rétention

Le Président de la commission précise que suite à une motion adoptée par la Chambre des Députés, le premier rapport sur le bilan du fonctionnement du Centre de Rétention a été communiqué le 19 octobre 2017.

Il s'avère que lors de la planification du Centre de Rétention, des modèles déjà mis en place à l'étranger ont été pris en compte. Les responsables ont mis l'accent sur une approche humaine et l'encadrement individuel des personnes retenues dans le Centre. En comparaison avec d'autres centres de rétention,

celui du Luxembourg compte relativement peu d'incidents. Depuis l'ouverture du Centre de Rétention, seulement 70 mesures disciplinaires ont été prises. Aucun retenu n'a introduit de recours contre une sanction disciplinaire. En moyenne, le Centre est occupé par 40 retenus, encadrés par 4 personnes du service psycho-social étant en contact permanent avec les retenus.

Une grande partie des retenus ont un « background » criminel, ce qui rend l'aspect de la sécurité passive et active plus important. Le personnel de garde compte 42 agents engagés de manière fixe et 3 stagiaires. Pour le recrutement, une excellente collaboration avec l'Armée grand-ducale a été instaurée, permettant de détacher des soldats-volontaires pour un stage d'un an au maximum au Centre de Rétention. Les candidats peuvent ainsi être observés et évalués sur place. Notamment les compétences sociales jouent un grand rôle lors du recrutement du personnel de garde. A côté des agents recrutés par le Centre de Rétention, entre 4 et 6 agents d'une société privée sont présents pour l'accueil, la ronde extérieure et la sécurité du périmètre extérieur.

Depuis le 1^{er} avril 2017, le Centre de Rétention assure la gestion de la structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg (SHUK). Pour cette raison, le personnel a été augmenté, le concept mettant l'accent sur l'encadrement psycho-social restant le même.

Initialement, le Centre de Rétention comptait 4 sections, dont deux pour hommes, une pour femmes et une pour familles. Or, le nombre de femmes seules en rétention ne dépassait pas celui d'une femme par mois. Ainsi, trois sections ont été destinées aux hommes, la capacité s'élevant ainsi à 46. La section pour femmes a été intégrée dans celle destinée aux familles. La capacité semble être suffisante, mais une structure spécialisée pour personnes vulnérables et une maison de retours font défaut. Le bail de la structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg se limite au 31 mai 2019.

La durée de rétention maximale pour familles a été augmentée par la dernière réforme de la loi de 72 heures à 7 jours. En pratique, la durée moyenne s'élève à 3,16 jours. La durée maximale était de 5 jours. L'augmentation de la durée maximale de rétention a été critiquée sur le plan international, p. ex. par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Or, la durée moyenne et les conditions de rétention sont tout à fait raisonnables.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Il s'avère que des terrains à proximité du Centre de Rétention sont déjà destinés à d'autres fins et ne peuvent probablement pas servir à la construction d'une structure d'hébergement définitive du genre de maison de retours. Le SHUK est une alternative à l'assignation à résidence, respectivement au paiement d'une garantie de 5.000 euros. En tant que structure semi-ouverte principalement réservée à des cas « Dublin » (et uniquement aux hommes seuls ou couples sans enfant), il n'est pas à éviter que des retenus disparaissent, ce qui a été le cas pour 292 personnes parmi un total de 589 personnes y assignées.

17 personnes ont pris la fuite du Centre de Rétention, dont 7 ont été retrouvées. Les mesures de sécurité ont progressivement été renforcées, de sorte que les fuites sont devenues plus rares.

La majorité des retenus au Centre de Rétention ont été interceptés en situation irrégulière au Luxembourg et ne sont pas connus par les autorités. Une grande partie d'entre eux sont des jeunes délinquants. D'autres personnes en situation irrégulière ont été transférées de la prison de Schrassig.

4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 11 et le 17 novembre 2017

La liste des documents est adoptée.

5. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 26 et 27 janvier, 17 février, 18 avril, 3 mai, 20 juin, 1er juillet et 19 octobre 2016, 20 juin et 25 septembre 2017

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

6. Divers

Le Président de la commission informe sur les prochaines réunions.

Luxembourg, le 28 novembre 2017

La Secrétaire-Administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel